



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

MOULUN ENTREPRISE
 17 RUE GENERAL DE GAULLE

51240 Pogny

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
27/02/2026	F01260200268	411379	F01260200268	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	VERTUS					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	4.5	M3	122.50	551.25	20 %
	REVISION PRIX BETON	1	UN	-31.50	-31.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4.5	UN	1.50	6.75	20 %
506	TAXE CARBONE	4.5	UN	1.50	6.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4.5	UN	2.50	11.25	20 %
552	REP	4.5	UN	1.68	7.56	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/04/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	552.06 €
Total TVA :	110.41 €
Total TTC :	662.47 €
RESTE A PAYER :	662.47 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260200268	F01260200268	27/02/2026	411379	MOULUN ENTREPRISE

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 137910 VERTUS						
16/02/2026	001125610	411379	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	4.5	M3
16/02/2026	001125610	411379	552	REP	4.5	UN